

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Structure porteuse de la demande : **Coopérative Vignobles Dom Brial**

Intitulé du projet : **Pour une diversité des approches en agrosystème viticole**

Responsable de la structure		Responsable du suivi du projet ¹ .	
Nom et prénom :Torreilles Roger		Nom et prénom :Martin Robert	
Tél :04 68 64 22 37		Tél : 06 76 49 00 63	
Adresse courriel :r.torreilles@dom-brial.com		Adresse courriel :r.martin@dom-brial.com	
Adresse postale :Ave Joffre 66390 BAIXAS		Adresse postale : Ave Joffre 66390 BAIXAS	
Fonction :Président		Fonction : Responsable Vignoble	
Région administrative de rattachement : OCCITANIE Département des Pyrénées Orientales			
date début : janvier 2014	date fin : décembre 2016	durée en mois : 36	

Territoire concerné :2300ha de vignes sur 9 communes	Nombre d'agriculteurs impliqués : 36
Principaux partenaires impliqués dans le projet : (hors contributeurs uniquement financiers)	- Agence de l'eau RMC -Communauté d'agglomération PMCA
Budget total du projet : 201900€	Subvention CAS-DAR prévue :62470€ versée 53099€

1 OBJECTIFS GENERAUX :

- Protection des bassins versants de 2 forages classés Grenelle, par la mise en place d'une nouvelle approche de la viticulture, réduction des intrants et du CO₂, systèmes de protections actifs, économie d'eau et d'énergie,
- Maintien de la rentabilité des exploitations par une mise en place progressive

Le projet visé à **améliorer l'impact écologique**, au sens large, des exploitations de **55 vigneronns sur 500ha puis de l'étendre au plus grand nombre possible**.

La nécessité **de protéger deux Aires d'Alimentation de deux Captages Grenelle** très sensibles s'est vite imposée comme nécessaire à l'ensemble du vignoble et des autres bassins versants.

Dans les impacts écologiques le collectif a intégré :

- La réduction des intrants et des produits phyto, **suppression du désherbage chimique en plein** ; gestion des fertilisants
- La mise en place **de systèmes de protections actifs, bandes enherbées**, nichoirs, haies paysagères
- La **réduction des émissions de CO₂** et une meilleure **gestion de l'eau** sur les exploitations.
- La mise en application du projet **ne doit pas remettre en cause les équilibres économiques** précaires des exploitations, et doit donc se faire progressivement pour **mettre en place des références locales** qui n'existent pas à ce jour.

Ce projet nécessite des compétences multiples, des mesures précises et donc un partenariat multiple et technique.

Enfin la réussite du projet c'est avérée très dépendante, de la communication à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du collectif

Ce projet a fait l'objet **d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)**, qui soutient financièrement la démarche. A ce titre, le territoire d'actions de la cave coopérative ont fait l'objet de l'ouverture **d'un Plan Agro-Environnemental dès 2014** afin de permettre aux agriculteurs de souscrire des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt) sur vigne.

A terme, ceux sont **55 vigneronns sur 500 hectares qui devront avoir souscrire une ou plusieurs MAEC soit 20% des surfaces et 20% des vigneronns**.

2 - ACTIONS REALISEES, MISE EN OEUVRE

Quatre grands thèmes d'actions étaient prévus :

ACTION 1 : état des lieux des pratiques et de la qualité de l'eau fin 2013 puis 2016

ACTION 2 : parcours de formations, communication et animation collective de début 2014 à fin 2016

ACTION 3 : applications sur site de démonstration de nouvelles pratiques

ACTION 4 : mise en pratique et diffusion des innovations à l'échelle du territoire

- ACTION 1 : état des lieux (2014- 2016)

Audits complets d'exploitation du collectif sur les aspects, environnement, eau énergie, sociétal, économique avec indicateur

Mesure de la qualité de l'eau au départ à des points clés

- ACTION 2 : parcours de formations, communication et animation collective (2014-2016)

Un **parcours de formation** avec des modules (CQP) obligatoires à planifier pour chaque vigneron. Pour exemple de contenus : CERTI PHYTO, enherbement fourrière, et inter rang, gestion des sols, conduite économique tracteur, les stimulateurs de défense naturels, les actions pour la biodiversité.

Le temps d'animation, de formation, d'ingénierie est de 256 jours sur 3 ans.

Les actions d'animation visent les agriculteurs cibles ainsi que la majorité des vignerons, au travers de réunions techniques, visites de terrain, et bulletins d'informations.

Un bilan chiffré avec évolution des indicateurs est prévu chaque année

- ACTION 3 : applications sur site de démonstration (2014-2016)

Réalisations :

Travail du rang avec inter cep ou tondeuse

Enherbement et entretien de l'inter rang et fourrières

Mulch sur le rang

Pilotage fertilisation organique par analyses

Lutte contre les vers de la grappe par confusion sexuelle donc suppression des insecticides

Ce groupe de vignerons est l'ambassadeur de ces nouveaux choix agro-écologiques et il en assure la communication.

- ACTION 4 : mise en pratique et diffusion des innovations à l'échelle du territoire (2014-2016)

Il s'agit d'appuis aux vignerons pour les aider à modifier leurs pratiques en plus des financements type MAE T et PVE mobilisés dans le cadre d'un PAE Dom Brial.

Le remplacement et la réduction de l'utilisation des insecticides par la lutte par phéromone naturelle

La réduction des fertilisations chimiques

La gouvernance se fait grâce à plusieurs COPIL, des bilans et restitutions annuels au collectif pour réorienter le projet.

L'outil de gestion du projet a été constitué par l'ensemble des indicateurs et une boucle de travail entre objectifs, indicateurs, et améliorations continues (management type QUALITE ISO 9001).

Chaque année un bilan chiffré des actions et de la progression fut présenté au collectif et aux financeurs.

3 – ANALYSES DES RESULTATS : EVOLUTION DES INDICATEURS

Au bout de 3 ans le résultat est assez positif

Les teneurs en pesticides des eaux superficielles ont diminué de 60 %

La quantité d'herbicides a diminué de 20%

36 vignerons représentant 453ha ont modifié leur comportement soit 23% des surfaces 14% des vignerons.

La maîtrise de l'enherbement du vignoble ne pose aujourd'hui plus de problèmes, on sait que les techniques existent.

Enfin l'équipement en matériel spécifique démarre petit à petit.

Ils permettent de mesurer l'état d'avancement du projet et l'évolution des pratiques du début à la fin du projet :

Cependant des points restent à améliorer

Les évolutions des pratiques doivent désormais être intégrées dans les cahiers des charges de production de la Coopérative et être valorisées économiquement.

Favoriser l'accès à l'investissement par des aides versées plus rapidement

Maintenir les aides sur les MAE C et surtout accélérer la rapidité des versements, gage de motivation.

4 - PERSPECTIVES A LA SUITE DU PROJET

Le projet réalisé met sur les rails le collectif pour le mener aux objectifs d'ECOPHYTO 2020.

Si les hésitations et les contraintes techniques sont levées chez 55 vignerons en 2016, l'effet de levier sur le reste de la Coopérative sera important par simple diffusion des savoir-faire.

Les évolutions des pratiques doivent désormais intégrer les cahiers des charges de production de la Coopérative et être valorisées économiquement.

Certains aspects comme la connaissance de la réglementation, la découverte du Bio, l'évolution de la biodiversité, sont venus compléter les objectifs du projet.

L'approche économique, doit être mise en avant dès le début du projet, au risque de voir des vignerons s'orienter rapidement vers des solutions techniques intéressantes, mais qui s'avèrent être des impasses économiques.

La maîtrise des rendements tout au long du processus, est primordiale. Certains vignerons ont pris des options techniques qui ont impacté défavorablement leur rendement, et donc la rentabilité de leur exploitation.

D'une manière plus globale, on peut dire que quel que soit les objectifs fixés au départ, il faut toujours des indicateurs et un suivi de ceux-ci, ceux sont ces éléments qui permettent de comprendre ou sont les freins, et les obstacles à lever.

date : 22/05/2017

Signature

(avec mention du nom, prénom et statut du signataire)